



## Criminalité financière :

6 questions sur la criminalité financière en RDC

**Aperçu global de la  
criminalité financière**

**03**

---

**6 questions sur la  
criminalité financière**

**06**

---

# Aperçu global de la criminalité financière

La criminalité financière est l'un des principaux défis auxquels les organisations à travers le monde doivent faire face. Les entreprises de tout type, banques, compagnies d'assurance, entreprises publiques, entreprises de télécommunication y sont confrontées. Elles doivent toutes aujourd'hui se doter d'un système de gestion de risques approprié pour prévenir tout acte de criminalité financière.

La criminalité financière a un impact non seulement sur la réputation des entreprises et des personnes mais aussi sur la sécurité et la paix dans le monde. Elle enfreint les réglementations en vigueur et entraîne un risque de sanction nationale voire internationale.

47% des entreprises mondiales perdent 1,45 milliard de dollars du fait de la criminalité financière. L'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC) estime qu'entre 2 et 5% du PIB mondial est blanchi chaque année. Cela représente entre 715 et 1870 milliards d'euros par an.

Les crimes financiers sont principalement :

## L'évasion fiscale

- Elle comprend généralement la dissimulation délibérée de déclaration de la propriété effective des actifs, des revenus et des gains, destinée à détourner des fonds des recettes publiques.
- Elle représente un évitement légal de l'impôt en utilisant les failles du système fiscal mis en place par l'Etat. A titre illustratif, le contribuable peut procéder au transfert de ses revenus dans un autre pays, plus attractif fiscalement.

## Les abus de marchés

L'abus de marché englobe les comportements illégaux sur les marchés financiers et consiste généralement en :

- Opérations d'initiés,
- Divulgateion illégale d'informations privilégiées,
- Manipulation du marché.

# Aperçu global de la criminalité financière

## La fraude

La fraude peut être définie comme une action intentionnellement trompeuse visant à fournir à l'auteur un gain illicite ou à refuser un droit à une victime.

## La corruption

Le but de la lutte contre la corruption est de combattre toute "offre, promesse, don, acceptation ou sollicitation d'un avantage indu de quel que valeur que ce soit, en violation des lois applicables, pour inciter ou récompenser une personne à agir ou à ne pas agir dans le cadre de ses fonctions" (définition tirée de la norme ISO 37001).

## Le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme

La LCB/FT désigne les mesures légales, réglementaires et opérationnelles de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme. L'expression "blanchiment de capitaux" a été officiellement utilisée pour la première fois en 1982 dans le cadre d'une affaire de drogue colombienne aux États-Unis. Elle serait apparue en 1920 à Chicago : la mafia italienne aurait utilisé les entreprises de blanchisserie pour réintégrer les produits du crime dans l'économie licite. Le financement du terrorisme est l'utilisation de produits licites ou illicites pour financer des organisations ou des actes de terrorisme.

**Il sied important de souligner que les auteurs de ces crimes financiers sont passibles de sanctions de divers ordres.**

## Les sanctions internationales : gel des avoirs et embargo

- Les sanctions internationales couvrent le gel des avoirs et l'embargo. Elles peuvent être liées à des sanctions politiques contre un pays ou une région ou à la lutte contre le terrorisme.
- Exemple historique de réussite des sanctions internationales : Les sanctions contre l'Afrique du Sud qui ont conduit à la fin de l'Apartheid, imposées entre 1977 et 1989.

# Aperçu global de la criminalité financière

## Défis actuels et futurs



### Pressions réglementaires

Les entreprises doivent se mettre en conformité aux normes et réglementations internationales (FATCA, Loi Sapin (applicables aux entreprises Françaises), Instructions relatives à la lutte contre le blanchiment des capitaux, UK Bribery Act, etc.).



### Mondialisation

La mondialisation rend les marchés accessibles et vulnérables aux opérations des acteurs du crime financier qui veulent introduire des fonds illicites dans les économies.



### Evolution des marchés

Le volume des flux financiers générés par les différents marchés : immobiliers, santé, tourisme, mines, etc. attirent les criminels financiers.



### L'avènement du numérique

D'une part, la prolifération des technologies numériques offre aux entreprises des possibilités sans précédent. D'autre part, ces évolutions occasionnent l'intensification de l'utilisation abusive des services financiers en ligne et des actifs virtuels pour transférer et dissimuler des fonds illicites.



### La pression des coûts

Au-delà des investissements nécessaires, les actes de blanchiment, fraude, corruption et terrorisme impactent considérablement les coûts supportés par les entreprises en termes de réputation, pertes financières, perte de la clientèle et des partenariats stratégiques, etc.



### Evolution rapide des menaces

Les criminels ont grandement perfectionné leurs techniques, ce qui leur permet d'opérer et d'intégrer les actifs financiers dans l'économie légale.



### Impacts de la COVID-19

Selon le GAFI, la pandémie COVID-19 a suscité diverses réponses des gouvernements, allant de l'aide sociale et des initiatives d'allégement fiscal aux mesures de confinement et aux restrictions de voyage. Bien que non intentionnelles, ces mesures peuvent offrir aux criminels et aux terroristes de nouvelles possibilités de générer et de blanchir des produits illicites. Les entreprises fragilisées financièrement par la crise pourraient être également plus exposées.

# Questions

Avis de nos experts

## 6 questions sur la criminalité financière en RDC

De la fraude à la cyber criminalité, du blanchiment d'argent aux pots-de-vin et à la corruption, de l'abus de marché et du délit d'initié aux sanctions - toutes ces formes de criminalité financière évoluent et ont un dénominateur commun : l'argent.



### 1. Comment les entreprises congolaises gèrent-elles le risque lié à la criminalité financière?

Des programmes de lutte contre le blanchiment des capitaux, contre la corruption et la fraude sont mis en place tant au niveau de l'Etat qu'au niveau des établissements financiers (Banques, Compagnies d'assurances) et des entreprises de télécommunications.

A titre illustratif, au niveau de l'Etat, une Agence de lutte contre la corruption a été instaurée par le Président de la République en mars 2019.

La Banque Centrale du Congo exige de tous les établissements de crédits d'avoir un dispositif de gestion de contrôle interne et de conformité (Instruction N°17 Aux établissements de crédit relative aux règles prudentielles en matière de contrôle interne et de conformité). De plus, elle exige à travers l'instruction N°15 (Normes relatives à la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme) la mise en place d'une organisation, des procédures et politiques pour favoriser la lutte contre le blanchiment des capitaux.

Pour répondre à cette exigence réglementaire, nous avons noté que les différentes institutions financières - assujetties aux instructions précitées - ont mis en place les politiques de lutte de contre le blanchiment des capitaux et de financement du terrorisme. Les moyens de surveillance des opérations et des différentes activités criminelles, auxquelles elles sont exposées, sont en général répartis entre plusieurs unités dont notamment la conformité, les équipes opérationnelles et le département des systèmes d'information.

En dépit de ces avancées, la criminalité financière reste une menace permanente pour les sociétés établies en RDC. En effet, les entreprises et le pays, dans son ensemble, sont de plus en plus exposés aux risques en raison de la mondialisation, des impacts de la COVID 19 et de la digitalisation. Pour y remédier, nous pensons que les entreprises devraient miser sur la cyber sécurité, pour renforcer les capacités de résilience du secteur financier en particulier en ces temps de crise sanitaire, qui a occasionné une multiplication des pratiques de détournements et de blanchiment des capitaux en ligne.

## 6 questions sur la criminalité financière en RDC

### 2. Pourquoi les programmes actuels anti-fraude, anti-corruption, anti-blanchiment, qui sont en place au sein de certaines entreprises en RDC, échouent?

En dépit des efforts et des moyens engagés en particulier par les établissements financiers en RDC, qui ont pour la plupart mis en place un dispositif de gestion des risques, les criminels financiers contournent ces moyens. La principale raison observée en RDC est le manque d'implication des dirigeants dans la diffusion d'une culture d'entreprise anti-fraude, anti-blanchiment, anti-corruption. Les autres raisons sont les suivantes :

1. Absence de sensibilisation suffisante du personnel des entreprises,
2. Absence de mise en pratique effective des formations reçues en matière de lutte contre les crimes financiers,
3. Absence d'application effective des sanctions contre les criminels financiers,
4. Défaillance du dispositif Know Your Customer : faiblesse dans l'identification des clients, absence de mise à jour de la base de données, absence de réglementation précise sur les listes de sanctions applicables.

### 3. Quel est impact aujourd'hui des innovations technologiques existantes dans le monde sur la lutte contre la criminalité financière en RDC ?

Les nouvelles technologies favorisent l'identification précoce des actions criminelles. L'innovation technologique favorise le traitement d'un plus grand volume de données, un gain de temps et plus d'efficacité.

**La robotisation pour des processus automatisés (RPA)** peut être intégrée au processus KYC (*Know Your Customer*) par exemple, pour tenir des objectifs de volume, qualité et délais. Le filtrage des clients repris sur les listes de sanctions, la surveillance des transactions peuvent être automatisés et requérir un minimum d'intervention humaine. A titre de rappel, la RPA est une technologie de création de robots par réplique du comportement d'un usager sur une interface graphique. Elle permet de réduire les coûts, de limiter les erreurs manuelles et d'améliorer la qualité des services.

Par ailleurs, des outils intégrés permettent de gérer avec facilité et en toute sécurité des processus clés. Par exemple, Deloitte a développé des outils tels que DKYC ou Dubox (identification des bénéficiaires effectifs) qui sont des solutions digitales qui combinent plusieurs services et processus KYC et LCB-FT et qui ont fait leurs preuves auprès des clients. Aujourd'hui, le recours à **l'intelligence artificielle** favorise une lutte plus efficace contre le blanchiment des capitaux.

En effet, grâce à l'intelligence artificielle, les établissements financiers et publics peuvent mieux identifier leur clientèle par la reconnaissance faciale, par la détermination des clients en risque et par les événements déclencheurs en cas de changement de comportement.



## 6 questions sur la criminalité financière en RDC

### 4. Comment le régulateur du secteur financier, la Banque Centrale du Congo, peut-il jouer un rôle majeur dans la lutte contre la criminalité financière ?



Le cadre réglementaire est déjà fixé. En effet, la Banque Centrale du Congo a instauré l'instruction N°15 portant lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme.

Il reste néanmoins à assurer une déclinaison effective et à renforcer les aspects sur les sanctions des criminels financiers et le suivi desdites sanctions.

La Banque Centrale du Congo, selon ses obligations, doit continuer d'aviser la Cellule Nationale de Renseignements Financiers (CENAREF) des procédures disciplinaires engagées à l'encontre des établissements de crédit et autres intermédiaires financiers ayant failli à leurs obligations en matière de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme.

Aussi, elle doit demeurer en phase avec les normes internationales en matières de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme, telles que celles préconisées par le Groupe d'Action Financière.

Enfin, la Banque Centrale du Congo se doit de renforcer le contrôle de la mise en œuvre des dispositifs anti blanchiment au sein des établissements financiers en RDC car quelques lacunes demeurent principalement en matière de sensibilisation.



### 5. Comment l'Etat Congolais peut il améliorer la lutte contre la criminalité financière en RDC ?

L'Etat Congolais peut apporter sa contribution aux domaines suivants :

1. La redynamisation des instances de lutte contre le blanchiment des capitaux existants telles que le Comité consultatif de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme (COLUB). Il s'agit d'un établissement public créé par le décret n° 08/21 du 24 septembre 2008. Il assure une meilleure information des services publics et des professions impliquées dans la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme.
2. Le renforcement des capacités des instances déjà existantes telles que la CENAREF (Cellule Nationale des Renseignements Financiers). Elle est placée sous la tutelle du Ministère des Finances, a été créée par la loi de 2004 sur le Blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme, afin de lutter contre les circuits de blanchiment d'argent et le financement du terrorisme. Par renforcement des capacités, nous entendons : capacités techniques, humaines et financières.
3. La diffusion d'une culture anti-corruption, anti-fraude prônée par des sanctions immédiates des protagonistes engagés dans un processus de corruption.

# 6 questions sur la criminalité financière en RDC

## 6. Quel est le rôle des établissements scolaires et universitaires ?



Les élèves et étudiants sont les dirigeants d'entreprises de demain. Ils doivent déjà être conscients des risques et des conséquences des actes posés en matière de fraude & de corruption.

Les programmes scolaires doivent évoluer en fonction des nouvelles tendances et risques observés en RDC, en Afrique, et dans le monde. Les programmes académiques doivent également avoir des thèmes liés à la criminalité financière. Les universités, en collaboration avec le Ministère de l'enseignement supérieur et universitaire, devraient mettre en place un programme de 3<sup>ème</sup> cycle sur la criminalité financière. Elles pourraient également proposer un cycle de formation professionnelle sur le sujet.

Ce type de formation favoriserait aussi l'insertion des jeunes congolais dans le monde professionnel.

En effet, les perspectives de carrières dans ce domaine sont nombreuses. Les diplômés peuvent être soit :

- Responsable/Directeur de la conformité,
- Analystes, enquêteurs ou investigateurs en fraude,
- Spécialistes en gestion des risques.



## A propos de l'auteur de l'article



[ckalala@deloitte.fr](mailto:ckalala@deloitte.fr)

Chantal est Manager Conseil et Risk Advisory au sein de Deloitte Services SARL. Elle a une expérience de près de 8 ans dans le conseil en gestion des risques au sein des Big Four. Elle a des compétences en Audit interne, Recensement des risques, Diagnostic de la fonction Compliance au sein des banques, Lutte contre le blanchiment des capitaux. Chantal a également de l'expérience en matière de gestion du changement, audit organisationnel et a effectué des missions axées sur la gestion des ressources humaines.

Chantal est en charge du développement des activités de formation au sein de Deloitte en RDC.

## Contributeurs et revue qualité



**Bob David  
Nzoimbengene**  
Associé gérant  
Deloitte RDC  
[d.nzoimbengene@deloitte.fr](mailto:d.nzoimbengene@deloitte.fr)



**Sébastien Guichard**  
Associé Conseil & Risk  
Advisory  
Deloitte RDC  
[s.guichard@deloitte.fr](mailto:s.guichard@deloitte.fr)



**Aristide Ouattara**  
Lead Partner Risk  
Advisory  
Deloitte Afrique  
Francophone  
[a.ouattara@deloitte.fr](mailto:a.ouattara@deloitte.fr)



**Nicolas Fleuret**  
Associé Risk Advisory  
Global RA Financial  
Crime Leader  
Deloitte France  
[n.fleuret@deloitte.fr](mailto:n.fleuret@deloitte.fr)



### Bureaux de Deloitte en RDC

#### **Kinshasa**

Immeuble Le Prestige, 3<sup>ème</sup> étage  
4239 avenue Tombalbaye  
Kinshasa/Gombe  
République Démocratique du Congo

#### **Lubumbashi**

1134, avenue Kilelabalanda,  
Commune Lubumbashi  
Lubumbashi  
République Démocratique du Congo



## A propos de Deloitte

Deloitte fait référence à un ou plusieurs cabinets membres de Deloitte Touche Tohmatsu Limited (« DTTL »), son réseau mondial de cabinets membres et leurs entités liées. DTTL (également appelé « Deloitte Global ») et chacun de ses cabinets membres sont des entités indépendantes et juridiquement distinctes. DTTL ne fournit pas de services à des clients. Pour en savoir plus : [www.deloitte.com/about](http://www.deloitte.com/about).

Deloitte est l'un des principaux cabinets mondiaux de services en audit & assurance, consulting, financial advisory, risk advisory et tax & legal. Avec 312 000 collaborateurs implantés dans 150 pays, Deloitte, depuis plus de 150 ans, a su gagner par sa qualité de service la confiance de ses clients et créer ainsi la différence. Deloitte sert 80% des entreprises du Fortune Global 500®.

En RDC, Deloitte regroupe un ensemble de compétences diversifiées pour répondre aux enjeux de ses clients, de toutes tailles et de tous secteurs. Fort des expertises de ses 3 associés et collaborateurs et d'une offre multidisciplinaire, Deloitte RDC est un acteur de référence. Soucieux d'avoir un impact positif sur notre société, Deloitte a mis en place un plan d'actions ambitieux en matière de développement durable et d'engagement citoyen.

Cette publication ne contient que des informations à caractère général. Cette étude ne constitue ni un avis ni un service professionnel délivré par Deloitte Touche Tohmatsu Limited ou ses firmes membres ou entités liées (ensemble le Réseau Deloitte).

Avant toute décision ou action susceptible d'affecter vos finances ou votre activité commerciale, il vous revient de consulter un professionnel avisé. Aucune entité du réseau Deloitte ne sera tenue responsable d'un quelconque dommage de quelque nature que ce soit fondé directement ou indirectement sur cette publication.